



Séance du Vendredi 24 juin 2022

Invitation adressée le vendredi 3 juin 2022, par David TRIOMPHE

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le Vendredi 24 juin à 18h00 à l'école de Sellières.

Membres Présents

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme ANTOINE Alexandra Mme VURBIER Marie-Claire Mme BECHERAS Nicole Mme MICHOT Agnès M. TRIOMPHE David Mme APRILE Claire M. BECHERAS Sébastien Mme MATHIS Mylène M. GERDY Jean-Paul M. JOLY Bernard	Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignant, Directeur Ecole Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignant, adjoint école de Sellières Enseignante, TR ¹ Président du SIVOS ¹ de Sellières, maire de Mantry Maire de Sellières
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	Mme LARDERET Isabelle Mme LAGRANGE Déborah Mme PICARD Amandine Mme LE PEU Syndie	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
Membres invités	Mme THOMAS Noëlle Mme CHATELAIN Malorie Mme LARDERET Isabelle M. ROY Anthony	Adjointe au Maire de Le Villey Animatrice Périscolaire Présidente APE ² « Les Petites Pommes » 1 ^{er} Adjoint SIVOS

1

Membres Absents, excusés

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme LEFEVRE Nadine Mme FRACHEBOIS Céline	Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Lons Nord Enseignante, TR ³ , rattachée à l'école de Sellières
Membres Elus (représentants de Parents)	Mme LEPEU Syndie Mme BERNARD-LESEIGNEUR	Titulaire Maitre E Rased de Poligny

¹ SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

² APE : Association de Parents d'Elèves

³ TR : Titulaire Remplaçant. Assure des remplacements d'enseignants sur l'école ou sur des écoles de la circonscription.

d'élèves)	Françoise	
Membres invités		

Membres Absents,

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit		
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	Mme MAIRET Marie	Titulaire
Membres invités	M. KRYZEK Jean-Christian. GUICHARD Sébastien M. BRULEBOIS Jean-Louis Mme BUYS Nelly M. JACQUOT Daniel M. GREVY Serge M. ROSAIN Claude	Maire de Toulouse-le-Château Maire de Le Villey Maire de Vers-sous-Sellières Maire de Monay Maire de Récanoz Maire de Chemenot Maire de La Charme

Ordre du Jour

Ordre du jour :

1. **Rentrée 2022**
 - Effectifs des élèves et répartition à la rentrée 2022,
 - Equipe enseignante et équipe périscolaire
2. **Projets pédagogiques et Projet d'école : les parcours éducatifs**
 - Parcours Citoyen de l'élève,
 - Parcours Educatif de Santé,
 - Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'élève,
3. **Services périscolaires/SIVOS**
 - Cantine/Garderie
 - Budget fournitures scolaires
 - Mobilier de classe
4. **Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »**
5. **Questions et informations diverses,**

=> Elections des représentants de parents d'élèves : mode de scrutin

Questions adressées préalablement communiquées

=> ALSH durant les vacances scolaires : le SIVOS envisage-t-il de mettre en place un accueil le mercredi ?

Préambule :

- Pensée pour la famille Chamois, les enfants Zoé, Arthur, Valentin, Léa, à Mme Chamois, enceinte, suite au décès de leur père, de son époux.
- La composition du Conseil d'école est modifiée ; M. Jacquot, Président du SIVOS, a présenté sa démission, acceptée par le Préfet du Jura.
M. Jean-Paul Gerdy, maire de Mantry, a été élu Président du SIVOS.
- Une année marquée également par la Covid 19 : remerciements aux enseignants, aux personnels périscolaires, aux parents d'élèves et au SIVOS, ainsi qu'à l'Inspection de Circonscription

Effectifs et évolutions à la rentrée 2022

Rentrée 2022 – Carte Scolaire

- **Courrier du 10/01/2022 de M. L'IA-DASEN à M. Le Président du Sivos**

Les prévisions d'effectifs pour l'école primaire de la commune de Sellières font apparaître une diminution des élèves accueillis à la rentrée 2022.

Les prévisions d'effectifs sont de 155 élèves attendus, avec les élèves de deux ans.

Cette évolution s'inscrit dans la dynamique démographique du département. En effet, une baisse des effectifs est attendue de 201 élèves à la prochaine rentrée. Malgré cette diminution, j'ai décidé d'offrir à chaque élève du département un enseignement de qualité, dans les conditions les meilleures possibles et dans un souci réel d'équité au sein du département.

Aussi, afin de mettre en place la mesure gouvernementale de limitation des classes de GS/CP/CE1 à 24 élèves pour la rentrée 2022, je vous informe que j'ai décidé de maintenir le nombre de classes actuel au sein de l'école primaire.

J'attire toutefois votre attention sur le caractère annuel de la carte scolaire.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2023, si aucune évolution significative des effectifs n'est observée, cette école se trouvera à nouveau inscrite dans le champ d'étude de la carte scolaire.

3

Carte Scolaire – Dispositif d'accueil des élèves de moins de trois ans

Le dispositif est soumis à une évaluation tous les 3 ans.

Les enseignantes de la classe de TPS/PS (Mmes Antoine et Mathis) et le Directeur de l'école (M. Triomphe) ont participé à un entretien d'évaluation le 12 janvier 2022. Ont mené l'entretien M. l'IEN de Dole Sud, en charge de la maternelle (M. Pilloix), la CPD Maternelle et maîtrise de la langue (Céline Frankhauser) et Mme l'IEN de Lons Nord (Mme Nadine Lefèvre).

- **Rédaction d'un bilan des trois années et perspectives**
 - *points mis en avant* : la souplesse du dispositif (modalités d'accueil...), la rentrée échelonnée, la place des parents, l'individualisation de l'accueil de l'enfant, ...
 - *perspectives* : mise en place d'une collaboration avec le Relais Petite Enfance de Bresse-Haute-Seille visant à favoriser l'accueil des futurs élèves, et à resserrer le lien avec les assistantes maternelles et la MAM, mise en place de Café Parents à thème (place des écrans, le sommeil...)
- **Entretien d'évaluation (1 heure)** : à l'issue de l'échange, M. Pilloix **a souligné la qualité du travail, de la réflexion et des évolutions déjà acquises sur ce projet** (et ce malgré la crise sanitaire). Il a demandé à M. l'IA-DASEN sa reconduction pour 3 ans

- **Courrier de M. l'IA-DASEN du 8/02/2022 au Directeur de l'école**

Objet : Projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans – rentrée 2022

Le 12 janvier 2022, le dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans implanté dans votre école a fait l'objet d'une évaluation pédagogique.

La conclusion du rapport d'évaluation indique que ce dispositif répond pleinement aux besoins spécifiques des élèves de moins de trois ans, dans un secteur où beaucoup de familles sont éloignées de la culture scolaire. L'ensemble de l'équipe pédagogique est engagé dans la poursuite de ses objectifs. Les partenariats sont construits et solides. La collaboration pourrait être structurée dans un comité de suivi annuel.

Aussi, je vous informe que j'ai donné un avis favorable au renouvellement du dispositif d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans pour une période de trois ans à compter de la rentrée 2022.

Modalités et orientations institutionnelles

- **Courrier de M. l'IA-DASEN du 24/05/2022 aux directeurs d'école**

Ainsi, au regard des priorités nationales, vous porterez une attention particulière :

- aux niveaux de classe GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire, dans lesquels vous limiterez l'effectif à 24 élèves, afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage et d'enseignement dans ces moments-clés de la scolarité ;
- à l'inclusion des élèves en situation de handicap, à la prise en compte des dispositifs présents dans votre école ;
- aux répartitions dans les classes multi-niveaux, notamment dans les secteurs ruraux de notre département.

- **Répartition à la rentrée 2022**

	CYCLE I				CYCLE II		CYCLE III				Total
	Classe 1		Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6		Classe 7		
Niveaux	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2	
Nombre de classes											7
Effectifs constatés (au 18/03/2022)	10	18	16	22	21	19	15	12	5	21	161
Effectifs prévus à la rentrée 2022	6	14	19	15	19	23	19	6	8	16	145

=> baisse des effectifs, dans la tendance générale au niveau départemental (-201 élèves)

2 options :

=> soit on se satisfait de la situation et on se dirige vers la fermeture d'une classe à la rentrée 2022, avec un risque de déstabilisation du dispositif d'accueil des TPS, et à terme, fermeture d'une seconde classe,

=> soit on se mobilise à tous les niveaux :

- Equipe enseignante : projets spécifiques (PARDIE...)
- Collectivités territoriales : SIVOS (projets sur le périscolaire, politique/inscriptions, communication), mairies (communication, projets pour accueillir des familles...)
- APE et parents d'élèves : mobilisation, valorisation des projets

Le Conseil d'école s'oriente sur la deuxième option, notamment au niveau de l'équipe enseignante, en mettant en avant les conditions très favorables d'apprentissage et l'individualisation du parcours des élèves.

ATTENTION : préparation de la carte scolaire en octobre, CDEN en février.

=> Quotité de décharge de direction :

Courrier de M. l'IA-DASEN au Directeur de l'école le 8/02/2022.

Au niveau départemental, après avoir recueilli l'avis des organismes consultatifs réglementaires, j'ai pris la décision de financer encore plus favorablement le régime des décharges de direction en déchargeant toutes les écoles de 6 et 7 classes à hauteur d'un demi-poste, ce qui engendre un surcoût pour le département de 5 postes.

=> M. Triomphe bénéficiera à compter de la rentrée 2022 de deux jours de décharge de direction. L'enseignant qui complétera le temps de classe sera communiqué prochainement.

Projets pédagogiques

A noter :

- Janvier/Février : école en mode « dégradé » en raison de la pandémie de Covid
- ⇒ **Remerciements au Dr Elisséf, médecin de l'Education Nationale pour sa disponibilité et son soutien, ainsi qu'à l'ensemble des membres des équipes pour leur engagement et leur disponibilité, aux parents pour leur soutien et leur souplesse d'adaptation.**
- Mars 2022 : évaluations nationales CP (elles auraient dû se tenir en janvier)
- Parcours des élèves :
 - Poursuite de la scolarité dans le premier degré : 1 allongement de cycle, 2 orientations (EGPA, UEMA, ULIS)
 - Affectation en 6^{ème} : 15 en collège public de secteur (9 à Poligny, 6 à Bletterans, 5 en collège privé, 1 en collège public hors-département)

Parcours éducatifs :

Le parcours citoyen de l'élève

5

Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen permet d'aborder les grands champs de [l'éducation à la citoyenneté](#)

Le parcours citoyen de l'élève repose sur :

des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements ;
des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne ;
des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne



Les aires terrestres éducatives

Aire Educative Terrestre : les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont participé, en partenariat avec le CPIE de Sellières et un collectif d'habitants de Sellières, à un projet proposé par l'Office Français de la Biodiversité consistant à mettre en valeur un espace naturel proche de l'école. Il s'agit d'une démarche dans laquelle les élèves s'approprient le projet par un débat participatif ; identifier un lieu, ses caractéristiques et ses problématiques, et, avec le soutien du CPIE, de la mairie et du collectif, y répondre par des actions simples pour favoriser la biodiversité (inscription dans la démarche des Objectifs de Développement

Durable).

De cette action, un Conseil Municipal des enfants sera prochainement mis en œuvre à Sellières. Des élections seront organisées au sein de l'école.

Classe de CE1 : De même, une sensibilisation à la vie démocratique a été proposée au élèves en lien avec les élections nationales (présidentielles/législatives).

Dans le cadre du parcours Citoyen, les élèves de cette classe ont pu travailler sur les Unes de journaux nationaux ou de la PQR pour évoquer divers sujets tels que la crise sanitaire ou encore la guerre en Ukraine.



Classe de CM1/CM2 : sensibilisation aux dangers de l'internet, des réseaux sociaux par la Gendarmerie Nationale, qui vient présenter des cas concrets tant sur les risques que les conséquences.

Classe de CE2/CM1 : la classe et par la

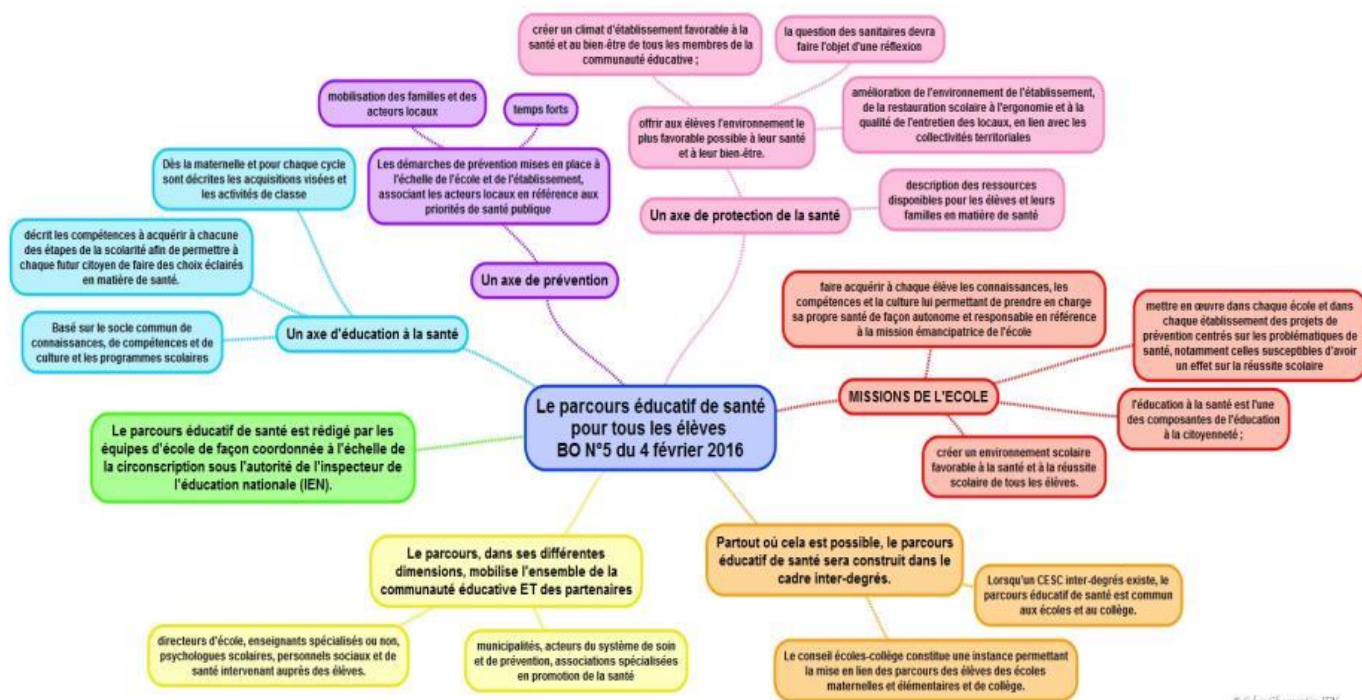


une sensibilisation aux dangers de la route a été menée par l'enseignante de Gendarmerie Nationale.

Ces deux actions permettent de valider en cycle 3 l'APER (Attestation de Première Education à la Route).

Le parcours éducatif de santé

- Mis en place à la rentrée 2016, le **parcours éducatif de santé** recouvre tous les niveaux scolaires, **de la maternelle au lycée**.
- Il structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois
 - la protection de la santé des élèves,
 - les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques
 - les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.



Ce parcours permet d'engager des partenariats, à la fois avec les personnels de l'éducation nationale (infirmière et médecin scolaire), mais aussi avec les partenaires locaux : la Communauté de Communes de Bresse/Haute-Seille, la MSA Franche-Comté et la CAF du Jura invitent les habitants à s'engager, dans le cadre de la Charte Familles, au service d'une meilleure qualité de vie sur le territoire. Il s'agit d'apporter des réponses en termes aux problématiques sociales et de santé.



Classes de CP et de CE1 : une sensibilisation concernant l'exposition aux écrans a été proposée par l'infirmière scolaire. Les élèves ont pu faire part de leur vécu, entendre les risques liés à ces usages (sommeil, attention, concentration...).

Il ressort de cette action que les élèves sont fortement exposés aux écrans, mais « dénoncent » aussi l'indisponibilité de leurs parents, eux-mêmes fortement mobilisés par leurs propres écrans.

Classes de CE2/CM1 : dans le cadre du parcours éducatif de santé, concernant l'axe « faire acquérir aux élèves des comportements favorables à leur santé », les élèves ont bénéficié d'activités sportives telles que le ski, l'escrime, la course d'orientation, le vélo, le hand-ball... ces activités mobilisant diverses compétences (équilibre, concentration, motricité fine...).

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **rencontres** :
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances**

⇒ **Ecole Et Cinéma** :

PEAC : Au contact d'œuvres cinématographiques, l'élève développe son intelligence sensible et émotionnelle en apprenant à mettre des mots sur ses sensations et ses émotions. Il découvre d'autres cultures, s'ouvre à l'altérité.

Parcours citoyen : Évoluant dans un monde où l'image sous toutes ses formes est omniprésente, l'élève, dès son plus jeune âge, est invité à apprendre à « lire » une image et à en dégager le sens pour développer son esprit critique.

- ⇒ **Scènes du Jura** : « J'ai dormi près d'un arbre » de Manu Galure au Théâtre de Lons-Le-Saunier
- ⇒ **Printemps des Poètes** : la classe de CE1, sur le thème de l'éphémère a imaginé 5 poèmes. Rencontre avec un poète professionnel, et des poètes amateurs.
- ⇒ **Citadelle de Besançon, Château de Chevreaux** : patrimoine historique

M. Le Président du SIVOS présente en quelques mots la situation depuis sa prise de fonction en mars dernier et précise que de nouveaux investissements ne seront envisageables qu'à partir de 2024. Les enseignants et les membres du SIVOS travaillent en concertation pour répondre au mieux aux problématiques.

L'équipe enseignante rappelle cependant les besoins en termes de mobilier, tables et chaises (notamment pour la classe de CE1) ou informatiques (les enseignants utilisent soit leur ordinateur personnel ou des ordinateurs obsolètes).

Services périscolaires

Malorie Chatelain présente le fonctionnement actuel des services périscolaires : une centaine d'élèves sont accueillis quotidiennement à la cantine, sur deux services. Les accueils du matin et du soir accueillent respectivement de 20 à 50 élèves chaque jour.

Concernant la restauration scolaire, le SIVOS a décidé d'un changement de prestataire ; la cantine municipale de Lons-Le-Saunier livrera désormais les repas (au lieu de 1001 repas).

Association de Parents d'élèves

Mme Larderet présente les actions menées en 2021/2022, et souligne qu'elles n'ont pas rencontré le succès attendu.

La fête de l'école se tiendra le 25 juin 2022, durant laquelle les élèves présenteront chants, danses, saynètes et œuvres plastiques. S'en suivra un repas, une tombola, et des jeux dans la cour de l'école

La rentrée 2022 sera marquée par la participation de l'APE à la fête de la Pomme, qui n'aura pu se tenir ces deux dernières années en raison de la pandémie. **Un appel à la mobilisation des parents pour la préparation de cet événement est d'ores et déjà lancé !**

8

Questions diverses

Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école – Mode de Scrutin

La loi Rilhac prévoit la possibilité pour les directeurs d'école d'organiser les élections des représentants de parents d'élèves de façon numérique. Si les modalités ne sont pas encore précisées, le Conseil d'école doit donner son avis pour pouvoir mettre en œuvre cette disposition, dès lors qu'elle respectera les conditions favorables à son déroulé.

Le conseil d'école donne son accord.

Accueil des élèves sur les temps périscolaires le mercredi

Une demande récurrente d'ouverture du service périscolaire le mercredi est adressée au Conseil d'école. En concertation avec Malorie, il apparaît qu'une douzaine de familles seraient demandeuses, soit 15 à 20 enfants.

M. Le Président du SIVOS informe qu'une réflexion est en cours. Il précise que cette ouverture imposerait l'engagement des familles sur l'année scolaire, ne pouvant se permettre d'ouvrir un accueil pour que quelques élèves. Cette ouverture, en collaboration avec la Communauté de Communes, nécessitera également la formation de personnels.

A ce stade, les accueils périscolaires le mercredi se font soit à Bletterans, soit à Domblans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.